France : un Libérien soupçonné de «crimes contre l’humanité, actes de torture et de cannibalisme» libéré à cause d’une erreur de procédure

07/09/2019 à 14h04

Un Libérien soupçonné de crime contre l’humanité libéré à cause d’une erreur de procédure

Kunti K. 44 ans a été remis en liberté jeudi par la chambre de l’instruction de Paris. Surnommé « Ugly Boy », il avait été mis en examen l’année dernière pour crime contre l’humanité.

C’est le colonel d’une guerre africaine, soupçonné de crimes contre l’humanité, qui vient de recouvrer sa liberté, vendredi à la maison d’arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), à cause d’une erreur de procédure. Kunti K., a été libéré jeudi par la chambre de l’instruction de la cour d’appel de Paris.

Ce Libérien, de 44 ans, avait été interpellé en septembre 2018 à Bobigny (Seine-Saint-Denis), par les gendarmes de l’Office de lutte contre les crimes contre l’humanité alors qu’il se préparait à prendre la fuite au Portugal. Il a été mis en examen pour « crimes contre l’humanité, actes de torture et de cannibalisme, utilisation d’enfants soldats et esclavage » sur la base d’un rapport remis à la justice par l’association suisse Civitas Maxima qui représente la voix des victimes des

crimes contre l'humanité. « L'avocat du colonel K. a présenté une demande de remise en liberté de son client car le juge d'instruction n'avait pas répondu à sa demande de permis de communiquer avec son client, précise une source proche du dossier. Une telle erreur entraîne automatiquement la libération du mis en examen ».

[…]

L'article dans son intégralité sur Le Parisien